| Différentes situationsProtocole de référence du secteur des jeunes vers un centre d’éducation des adultesde référence | Actions à poser | Personne(s) responsable(s) | Échéancier | Remplirl’outil deréférence |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Situation 1.1***Élève inscrit au secteur des jeunes jusqu’en juin et qui est référé au centre d’éducation des adultes lors de la période de l’opération référence. | * Remplir l’outil de référence.
* Acheminer l’outil de référence au Service d’accueil, de référence, de conseil et d’accompagnement (SARCA).
* Remettre à l’élève la lettre précisant la date de la rencontre d’information.
* En juin, faire parvenir le dossier d’aide particulière s’il y a lieu.
 | Les directions adjointes des écoles secondaires responsables du niveau de l’élève ou les conseillers et conseillères en orientation ou en formation des écoles secondaires. | Selon- le calendrier de l’opération de référence au secondaireou - jusqu'à la date de la 2e rencontre d’information en FGA | **√****√** |
| ***Situation 1.2***Élève n’ayant pas été référé à l’éducation des adultes lors de la période de référence ou suite à l’échéancier cité au point 1.1, mais qui souhaite s’y inscrire après ce délai.  | * L’élève est rencontré par le conseiller du secteur des jeunes.
* Remplir l’outil de référence.
* Remettre l’outil de référence à l’élève et celui-ci devra se présenter aux SARCA du Centre multiservice selon l’horaire régulier des inscriptions (vous référer au site Internet du centre).
 | Conseillers et conseillères en orientation ou en formation des écoles secondaires. | À la suite des échéanciers cités au point 1.1 | **√** |
| ***Situation 2***Élève qui désire quitter le secteur des jeunes durant l’année en cours et être référé à l’éducation des adultes. | * L’élève est rencontré par le conseiller du secteur des jeunes ou par le conseiller PPS.
* Remplir l’outil de référence et joindre les documents requis incluant l’avis de départ et les remettre à l’élève.
* L’élève devra procéder à son inscription au SARCA du centre concerné selon les périodes d’inscription.
* Faire suivre le dossier d’aide particulière s’il y a lieu.
 | Conseillers et conseillères en orientation ou en formation ou les directions ou les directions adjointes des écoles secondaires responsables du niveau de l’élève. | En tout temps durant l’année | **√** |
| ***Situation 3***Élève inscrit au secteur des jeunes, mais qui désire compléter un préalable **à l’éducation des adultes durant l’année scolaire** **ou en cours d’été** afin de :- répondre aux préalables du DEP, DES ou aux exigences du RREC (règlement sur le régime des études collégiales).ATTENTION : Certains cours ne s’offrent pas en formation à distance à l’éducation des adultes durant la période des cours d’été. | * L’élève est rencontré par le conseiller du secteur des jeunes.
* Remplir l’outil de référence et le remettre à l’élève.
* L’élève devra procéder à son inscription au SARCA du centre concerné selon les périodes d’inscription.
* Un complément d’information sera transmis au SRAM au besoin par le centre d’éducation des adultes.
 | Conseillers et conseillères en orientation ou en formation ou les directions ou les directions adjointes des écoles secondaires responsables du niveau de l’élève | En tout temps durant l’année | **√** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| * Pour une inscription à l’éducation des adultes, les documents suivants sont exigés :
 |  | * + Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :
 |
| ⮱ **Certificat de naissance** |  |
| ⮱ **Dernier bulletin**⮱ **Carte d’assurance maladie** |  |  |
| ⮱ **Relevé des apprentissages (4e et 5e secondaire)** |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Situation  | Actions à poser | Personne(s) responsable(s) | Échéancier | Remplirl’outil deréférence |
| Élève inscrit en formation professionnelle en concomitance qui désire poursuivre à l’éducation des adultes.Exemples :* Élève qui veut faire sa formation professionnelle à temps plein et veut poursuivre ses préalables (FGA) à temps partiel;
* Élève qui quitte la formation professionnelle et souhaite poursuivre sa formation générale.
 | * Remplir l’outil de référence et indiquer la raison de la référence dans la partie *Remarques*.
* Acheminer le dossier au SARCA du centre concerné.
* Le centre communiquera avec l’élève.
 | Les conseillères des centres de formation professionnelle. | En tout temps. | **√** |

Protocole de référence
de la formation professionnelle (concomitance) vers un centre d’éducation des adultes

(16 ans au 30 juin)